Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260322-2026_03_09-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Mise en place des commissions municipales

Délibération n°2026-03-09 | Conseil municipal du 22 mars 2026

Le Conseil municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le dimanche 22 mars 2026 à dix heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur DECAUDIN Sébastien, Maire.

Présents :

M.DECAUDIN SEBASTIEN, Maire, MME MOAL MARIE-JOËLLE, M. ISSE DENIS, MME BRUSSEAUX CATHERINE, M. BETOUS PATRICK, Adjoints,
MME GADAL HELENE, MME LEPINE BETTY, M. VAGNER JEAN-FRANÇOIS, MME JAFFRE SABRINA, M. GRISON SEBASTIEN, M. LAMARRE MAXIME, M. PRAT VINCENT, MME LE DOARE NOLWENN, M. GUEVEL KELAN, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance :

MME JAFFRE SABRINA

Membres en exercice : 15

Exposé des motifs :

Comme le prévoit l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut créer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises. Il est proposé la constitution des commissions suivantes :

- Finances, Ressources Humaines et Services Généraux :
Responsable : Mme MOAL Marie-Joëlle
Membres : M. DECAUDIN Sébastien ; Mme BRUSSEAUX Catherine ; Mme JAFFRE Sabrina ; Mme ODEON Emilie ; M. LAMARRE Maxime ; Mme LE DOARE Nolwenn.

- Travaux Voirie et Bâtiments :
Responsable : M. ISSE Denis
Membres : M. DECAUDIN Sébastien ; M. GRISON Sébastien ; M. LAMARRE Maxime ; M. PRAT Vincent ; Mme LE DOARE Nolwenn ; M. GUEVEL Kelan.

- Affaires Culturelles Associatives et Communication :
Responsable : Mme BRUSSEAUX Catherine
Membres : M. DECAUDIN Sébastien ; Mme MOAL Marie-Joëlle ; M. BETOUS Patrick ; Mme GADAL Hélène ; M. VAGNER Jean-François ; Mme JAFFRE Sabrina ; Mme ODEON Emilie.

- Commission Affaires Sociales :
Responsable : M. BETOUS Patrick
Membres : M. DECAUDIN Sébastien ; Mme MOAL Marie-Joëlle ; Mme GADAL Hélène ; Mme LEPINE Betty ; Mme JAFFRE Sabrina.

Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260322-2026_03_09-DE

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DECIDE** la constitution de 4 commissions et leur composition telle que proposées ci-dessus,

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions :0

Fait et délibéré à Gouézec, le 22/03/2026
Le Maire,
M. Sébastien DECAUDIN

